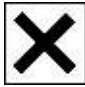




SOPRAGGLO
NOUVION

1 RUE MOULIN LAMIRE
80860 NOUVION
06 07 86 24 58

Bon No : 003300548	1ere Gachée : 09:20 (1) Quantité : 6.00 m3	Date : 06/03/2026 BPE2603022012	Zone : ZONE 05
Client : CG CHAPES CG CHAPES		Chantier : MENESLIES MENESLIES 63 RUE EMILE GRANDSARE MENESLIES	Véhicule : FL013MS SOP02 Chauffeur : ANTONY BROCO ANTONY BROCO Transport :
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale
10:30			ATTENTE 00:00
Quantite Origine : 11.50 m3 Quantite Restante : 5.50 m3 Livree Reelle : 6.00 m3		XI:irritant  en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
Code Formule CEMC16	Désignation(6)(8)	Certification	Classe d'exposition(3)
			Classe chlorure
			Consistance(7)
			Dmax 4
Ciment(type et classe) CEMII/A -LL 42.5R CE CP2NF	Additions(type)	Dosage(C+Ka)(5) 0	Résistance caractéristique(4) C16-F3
Appellation commerciale : CEMFLOOR HPC C16 F3 ss pellicu		Carac. complementaire :	TEMPERATURE : 3°C
Propriétés spécifiées :			
SERVICES	ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE
	ADCEM sac rouge 22.5 kg 1 CHRYSO @Optima 1369 0.5 % Chryso@Screed CLAW 2.0 0.17 %		Nom: Signature du client:
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:		Signature:	

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non